

Zones Non Agricoles

Espaces Verts

16 septembre 2013 - Bulletin n°8-2013, page 1

- **Marronniers**
- **Platanes**
- **Pins**
- **Châtaigniers**

- Mineuses du marronnier : 3^{ème} vol, intensification des dégâts
- Black-rot du marronnier : augmentation des dégâts
- Platanes : oïdium et tigres du platane en progression
- **Processionnaires du pin : premiers pré-nids**
- Cynips du châtaignier en progression : nouvel arrêté Cantal

Marronniers

• Observations

Le troisième vol de mineuses du marronnier est sur le déclin. Ce vol a été très marqué à Châtelguyon et à Lempdes. Les dégâts de chenilles sur les sites de Châtelguyon et Lempdes sont très marqués. A Lempdes les arbres perdent leurs feuilles en grand nombre, certains arbres présentant des défoliations de l'ordre de 80% .

L'attaque de la mineuse est moindre à Chamalières.

• Rappels

Le ramassage des feuilles et leur destruction permet d'éliminer les chrysalides qui sont la forme de conservation hivernale de l'insecte jusqu'au printemps prochain. Il est ainsi possible de limiter au maximum la constitution d'une population réservoir au pied des marronniers.

• Remarques

Cette année, les symptômes de mineuses du marronnier et de black rot sont souvent présents et mêlés sur les mêmes feuilles rendant l'origine des dessèchements difficile à

■ Mineuse du Marronnier (*Cameraria ohridella*)



FREDON Auvergne

La combinaison du black rot et de la mineuse du marronnier cause des défoliations précoces et importantes,... des bourgeons redémarrent anormalement.

attribuer à chacun de ces bioagresseurs. Des sites (Chamalières, Vichy) moins touchés par la mineuse connaissent également des dessèchements et des chutes de feuilles importantes attribuables au black rot (*Guinardia aesculi*).

Sur ces arbres défoliés on assiste à un redémarrage de végétation

(éclatement de bourgeons et mise à feuilles). Ce phénomène s'observe régulièrement depuis quelques années, entraînant probablement un affaiblissement progressif des arbres face à d'autres bioagresseurs et stress abiotiques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



Platanes

■ Tigre du platane (*Corythuca ciliata*)

• Observations

Les jaunissements de feuilles causés par les piqûres de nutrition se sont généralisés durant le mois d'août.

A Lempdes 100% des feuilles présentent maintenant ces jaunissements. Ils occupent en moyenne 35% de la surface foliaire. 74 % des feuilles sont occupées par

des tigres (majoritairement entre 3 et 10 tigres). Ce nombre d'individus est comparable à celui observé en août. Il s'agit majoritairement actuellement de larves (nouvelle génération).

Les niveaux de populations observés n'entraînent pas de gêne comestible : pas de salissures par miellat et pas de vol de nuées d'in-

sectes (les larves ne volent pas).

De plus l'humidité et la fraîcheur des températures ne sont pas favorables à l'activité de ces insectes. Seule l'esthétique des arbres est altérée par des jaunissements précoces souvent accompagnés de ternissement liés au développement d'oïdium.

■ Oïdium du platane (*Microsphaera platani*)

L'oïdium poursuit son développement sur les platanes (Chamalières, Cournon d'Auvergne et Lempdes) Des tâches farineuses blanches poudrent irrégulièrement les feuilles.

Celles-ci touchent généralement de façon plus marquée les feuilles basses des arbres. Les arbres présentant les frondaisons les plus denses (moins aérées) sont

généralement les plus touchés.

A Lempdes la maladie a progressé modérément puisque 41% des feuilles sont maintenant touchées par le champignon (contre 33% début août). Toutefois l'intensité de la maladie reste modérée avec une surface moyenne occupée par le champignon estimée à 21% (sur les feuilles attaquées).



Impact des décolorations causées par les tigres du platane et impact des ternissements causés par l'oïdium : plus marqués dans le bas du feuillage des platanes

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



■ Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

• Observations

Les captures de papillons sont maintenant finies dans la plupart des sites (Chatelguyon, Chamalières, Le Mayet de Montagne, Lempdes Vichy). Quelques captures perdurent encore à Beauregard Vendon et Cournon d'Auvergne.

Pour les sites de Lempdes, du Mayet de Montagne et de Vichy les captures sont en augmentation par rapport aux deux années précédentes. La tendance est inverse à Chamalières.

PREMIERS PRES-NIDS

	Totaux captures 2011	Totaux captures 2012	Totaux captures 2013
Chamalières 63	39	26	20
Lempdes 63	74	66	98
Le Mayet de Montagne 03	11	19	33
Vichy 03	31	8	54

Les premiers pré-nids ont été observés, (Lempdes le 3 septembre ; Vichy le 16 septembre).

Les pré-nids sont rapidement tissés par les jeunes chenilles. Le comptage des pré-nids constitue un moyen simple et rapide pour évaluer la pression du ravageur. Actuellement on observe à Lempdes quelques

arbres avec des concentrations de pré-nids (jusqu'à 10). Le site régulièrement observé ne présente lui pour l'instant qu'un seul pré-nid sur 10 arbres.

Les chenilles observées dans ces pré-nids sont de stade L1-L2 voire L3.

Les pré-nids de processionnaires du pin peuvent être éliminés mécaniquement dès à présent. Cette technique constitue une lutte très efficace contre les processionnaires et limite très fortement les risques sanitaires.

Toutefois **les chenilles** deviennent rapidement **urticantes au stade L3**. Des protections sont alors nécessaires pour intervenir à leur proximité (les poils des chenilles ont un pouvoir allergène fort).



FREDON Auvergne

Pré-nid de processionnaires du pin et aiguilles consommées en surface par les jeunes chenilles

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



Châtaigniers

■ *Dryocosmus kuriphilus*

• Rappel

Dryocosmus kuriphilus, (Cynips du châtaignier) est un ravageur spécifique du genre *Castanea* ses attaques répétées provoquent une diminution de la croissance des rameaux ainsi qu'une baisse importante de la fructification.

Un arrêté ministériel définit la lutte en France contre le cynips du châtaignier (arrêté du 22 novembre 2010).

• Situation

Détecté pour la première fois en 2012 dans le Cantal sur la commune de Saint Saury ce parasite a connu

une progression marquée en 2013 dans le secteur de la châtaigneraie.

En effet le parasite a été détecté dans 13 nouvelles communes du sud-ouest du Cantal. En conséquence un nouvel Arrêté préfectoral (n° 2013-0900) du 5 juillet organisant la lutte contre le cynips du châtaignier sur ces communes et alentours a été pris (préfecture du Cantal).

**La découverte de tout symptôme ou toute présence de l'insecte doit impérativement être déclarée au Service Régional de l'Alimentation Auvergne
04 73 42 14 83 /
sral.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr**

Chacun (particulier, commune, professionnels) est tenu de déclarer toute plantation de Châtaignier : formulaire téléchargeable sur le site <http://draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr>



FREDON Auvergne

Gales de cynips du châtaigniers observées au printemps

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.

